

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 18 MARS 2013

**Présents** - MM Anthony FAVRE Maire, Bernard VILLIEN 2<sup>ème</sup> adjoint, Roland RICHERMOZ 3<sup>ème</sup> adjoint.

MM. Roger POUSSIN, Jérôme CLEAZ, Marie-Suzanne GROETZINGER, Audrey MARCHAND-MAILLET, Francis DANCRE, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** – MM. Jean-Paul DAVID, Yann ALLAIN (pouvoir donné à Anthony FAVRE), Valérie FOUCAULT (pouvoir donné à Marie-Suzanne GROETZINGER), Patricia MARCHAND-MAILLET (pouvoir donné à Roger POUSSIN), Robert DELEAGE, Michel SICARDI (pouvoir donné à Bernard VILLIEN)

**Absent** – M. Michel GIROD

### ADMINISTRATION GENERALE

#### **1** REFORME des RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle le débat qui a eu lieu en séance municipale le 11 février 2013, sur la réforme des rythmes scolaires. Il précise que le Conseil général de la Savoie, organisateur des transports scolaires, souhaite reporter la date d'application à la rentrée 2014, ainsi que la majorité des communes du canton. Il propose donc à l'assemblée de se prononcer définitivement sur ce sujet.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**CONSIDERANT** que l'application en septembre 2013 sera difficilement envisageable, en raison de l'organisation à mettre en place dans les trois écoles de la commune et notamment les activités de projets éducatifs ;

**CONSIDERANT** que de nombreux points restent à préciser et qu'il est important de réfléchir à la construction d'un projet cohérent sur le territoire cantonal ;

**DECIDE** de demander à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014, pour toutes les écoles de la commune.

#### **2** TRAVAUX « LA ROCHE DE MIO » - CONVENTION de FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé le 08 octobre 2012 de transférer la compétence eau et assainissement collectif au Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), sur le périmètre de la Roche de Mio situé sur le territoire de la commune de Bellentre. Ce transfert a été effectué dans le but d'améliorer la qualité de la desserte en eau potable ainsi que l'évacuation des eaux usées de ce secteur (gare d'arrivée et de départ de la télécabine, restaurants d'altitude, sanitaires publics).

**PRECISE** qu'au titre de l'intérêt que lui procure l'extension des réseaux sur son territoire, le Conseil municipal a accepté de participer au financement des travaux de raccordement en eau potable et en assainissement des établissements du site de la Roche de Mio. Il convient aujourd'hui d'approuver la convention à intervenir entre la commune, le SIGP et le délégataire, la Société Eau et Chaleur en Haute Montagne (ECHM).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

Après avoir pris connaissance de la convention, souhaite avoir des précisions sur la participation communale. Il décide de reporter cette délibération à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs et les comptes de gestion 2012, ainsi que les budgets primitifs 2013, préparés par la commission communale des finances, pour les budgets suivants :

## 1 SECTION de COMMUNE des BIENS du REVERS

### 1 - Compte administratif et compte de gestion 2012

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix) :**

**APPROUVE** le compte de gestion de la section de commune des Biens du Revers, dressé par Madame Rachel DURAND, Trésorière principale d'Aime, comptable de la commune, ainsi que le compte administratif de l'année 2012, présenté par Monsieur le Maire (ce dernier s'étant retiré lors du vote), lesquels peuvent se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 580.92 €	1 728.22 €
Recettes	6 258.78 €	25 454.61 €
Résultat de l'exercice	4 677.86 €	23 726.39 €
Résultat 2011	16 625.14 €	- 25 454.61 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>21 303.00 €</b>	<b>-1 728.22</b>
<b>Affectation résultat fonctionnement</b>	<b>19 574.78 €</b>	<b>1 728.22 €</b>

### 2 - Budget primitif 2013

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**VOTE** le budget primitif 2013 de la section de commune des Biens du Revers, équilibré en section de fonctionnement à 24 574.78 € et en section d'investissement à 16 605 €.

Section de Fonctionnement – Dépenses  
 Charges à caractère général – 12 500 €  
 Autres charges – 1 500 €  
 Virement section investissement – 10 574.78 €

Section de Fonctionnement - Recettes  
 Produits des services – 5 000 €  
 Résultat reporté – 19 574.78 €

Section d'investissement – Dépenses  
 Immobilisations corporelles – 14 876.78 €  
 Déficit reporté – 1 728.22 €

Section d'investissement - Recettes  
 Dotations – 4 302 €  
 Excédent affecté – 1 728.22 €  
 Virement section fonctionnement – 10 574.78 €

## 2 CINEMA de MONTCHAVIN

### 1 - Compte administratif et compte de gestion 2012

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix) :**

**APPROUVE** le compte de gestion du budget « Cinéma de Montchavin », dressé par Madame Rachel DURAND, Trésorière principale d'Aime, comptable de la commune, ainsi que le compte administratif de l'année 2012, présenté par Monsieur le Maire (ce dernier s'étant retiré lors du vote), lesquels peuvent se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 286.45 €	0.00 €
Recettes	0.00 €	0.00 €
Résultat de l'exercice	-4 286.45 €	0.00 €
Résultat 2011	0.00 €	0.00 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-4 286.45 €</b>	<b>0.00 €</b>
RAR au 31/12/2012		-65 547.00 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>-65 547.00 €</b>
<b>Affectation résultat fonctionnement</b>	<b>-4 286.45 €</b>	<b>0.00 €</b>

## 2 - Budget primitif 2013

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**VOTE** le budget primitif 2013, équilibré en section de fonctionnement à 71 268.45 € et en section d'investissement à 70 547 €.

### Section de fonctionnement – Dépenses

Charges à caractère général – 17 400 €  
 Charges du personnel – 16 000 €  
 Autres charges – 25 000 €  
 Virement section investissement – 8 582 €  
 Résultat reporté – 4 286.45 €

### Section de fonctionnement – Recettes

Produits des services – 46 268.45 €  
 Subvention commune – 25 000 €

### Section d'investissement – Dépenses

Matériel de projection numérique – 70 547 €

### Section d'investissement - Recettes

Subvention attendue CNC – 61 965 €  
 Virement section fonctionnement – 8 582 €

## ③ EAUX & ASSAINISSEMENT

### 1 - Compte administratif et compte de gestion 2012

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix) :**

**APPROUVE** le compte de gestion du budget « Eau & Assainissement », dressé par Madame Rachel DURAND, Trésorière principale d'Aime, comptable de la commune, ainsi que le compte administratif de l'année 2012, présenté par Monsieur le Maire (ce dernier s'étant retiré lors du vote), lesquels peuvent se résumer ainsi :

	Exploitation	Investissement
Dépenses	332 835.53 €	64 258.24 €
Recettes	347 162.39 €	81 931.70 €
Résultat de l'exercice	14 326.86 €	17 673.46 €
Résultat 2011	147 731.75 €	1 019 577.29 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>162 058.61 €</b>	<b>1 037 250.75 €</b>
RAR au 31/12/2012		-18 000 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>1 019 250.75 €</b>
<b>Affectation résultat d'exploitation</b>	<b>162 058.61 €</b>	<b>0.00 €</b>

## 2 - Budget primitif 2013

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**VOTE** le budget primitif 2013 du service de l'Eau et de l'Assainissement, équilibré en section d'exploitation à 530 058.61 € et en section d'investissement à 1 130 686.75 €.

Section d'exploitation – Dépenses  
 Charges à caractère général – 108 000 €  
 Personnel communal – 40 000 €  
 Reversement des taxes – 50 000 €  
 Participation SIVU des Granges – 160 500 €  
 Participation Travaux « Roche Mio » - 80 000 €  
 Divers – 5 533.61 €  
 Dotations amortissement – 86 025 €

Section d'exploitation – Recettes  
 Rôle d'eau – 348 000 €  
 Autres produits – 20 000 €  
 Résultat reporté – 162 058.61 €

**DECIDE** de retenir les achats et travaux suivants, financés sur les fonds propres du budget :

Sonde réservoir Chef-Lieu/Villard  
 Etanchéité et sonde réservoir Le Chanton  
 Reprise trop plein réservoir Bonconseil  
 Télésurveillance des réservoirs

Réparation de fuites sur le réseau  
 Phase finale du schéma directeur d'eau potable  
 Remplacement de compteurs « relève à distance »  
 Phase finale d'élaboration des plans de réseaux

## 4 **BUDGET PRINCIPAL**

### 1 - Compte administratif et compte de gestion 2012

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix) :**

**APPROUVE** le compte de gestion du Budget principal de la commune, dressé par Madame Rachel DURAND, Trésorière principale d'Aime, comptable de la commune, ainsi que le compte administratif de l'année 2012, présenté par Monsieur le Maire (ce dernier s'étant retiré lors du vote), lesquels peuvent se résumer ainsi :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	3 218 654.42 €	4 363 780.28 €
Recettes	4 116 092.32 €	4 199 074.01 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	897 437.90 €	-164 706.27 €
Résultat 2011	1 232 123.58 €	676 435.58 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>2 129 561.48 €</b>	<b>511 729.31 €</b>
RAR au 31/12/2012		-2 439 546.00 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>-1 927 816.69 €</b>
<b>Affectation résultat fonctionnement</b>	<b>201 744.79 €</b>	<b>1 927 816.69 €</b>

### 2 - Budget primitif 2013

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**VOTE** le budget primitif 2013 du Budget principal de la commune, équilibré en section d'exploitation à 4 215 911.79 € et en section d'investissement à 4 938 762.79 €.

Section de Fonctionnement – Dépenses  
 Charges à caractère général – 1 396 200 €  
 Personnel communal – 964 500 €  
 Atténuations produits – 17 000 €  
 Autres charges gestion courante – 946 900 €  
 Charges financières – 166 500 €  
 Dépenses exceptionnelles – 5 000 €  
 Virement section investissement – 571 724.80 €  
 Opérations d'ordre – 148 086.99 €

Section de Fonctionnement – Recettes  
 Produits des services – 311 000 €  
 Impôts et taxes – 2 163 917 €  
 Dotations et subventions – 649 020 €  
 Autres produits gestion courante – 810 000 €  
 Produits divers – 40 230 €  
 Opérations d'ordre – 40 000 €  
 Résultat reporté – 201 745 €

**DECIDE** de retenir les acquisitions et travaux suivants, pour un montant de 3 816 896 € :

Projets d'équipement antérieurs reportés – 2 472 542 € TTC

Révision PLU	Participation à la construction de la caserne des pompiers du secteur de 1 <sup>er</sup> appel
Acquisition terrains divers	Complexe aquatique
Agrandissement cimetièrre	Rénovation office du tourisme Montchavin (étude)
Molocks (Route des Chapelles)	Rénovation VVF Village à Montchavin
Camion de déneigement	

Nouveaux projets d'équipement 2013 – 1 346 854 € TTC

⇒ **Acquisition terrains et aménagement**

Travaux en forêt communale	Aménagement des sentiers (suite)
Aménagement du cimetière	Acquisition et régularisation foncières
Molocks au Villard	Aménagement Place des Carreaux (étude)

⇒ **Travaux bâtiments**

Aménagement cuisine salle des fêtes	Rénovation office du tourisme (travaux)
Crépi sacristie église	2 <sup>ème</sup> tranche VVF Village
Accessibilité pour handicapés	Réserves immobilières

⇒ **Travaux voirie et réseaux**

Voirie (enrobé)	Pré-signalétique et signalisation routière
Extension éclairage public	Installation d'un Lumiplan à MLC
Réseau d'eaux pluviales aux Coches	Stade de slalom
Aménagement placette chef-lieu	

⇒ **Matériel/mobilier**

Poteaux d'incendie	Equipement véhicules de déneigement
Ordinateurs école chef-lieu	Matériel divers complexe aquatique
Outils divers atelier	

Il est rappelé que la rénovation du village de vacances « L'Eterlou » est une opération blanche puisque le projet s'élevant à 1 800 000 € HT, est subventionné par des financeurs publics (Région, Département, ANCV) et le solde est financé par deux emprunts souscrits par la commune mais remboursés annuellement par le gestionnaire VVF Villages.

Vote des taux des taxes locales directes

**CONSIDERANT** que la communauté de communes prévoit d'augmenter ses taux en 2013 et la conjoncture actuelle ;

**CONSIDERANT** que, face aux diminutions des dotations et des subventions de l'Etat, il est indispensable d'augmenter les taux actuels pour provisionner les travaux futurs, sachant que la fiscalité de Bellentre est la plus basse du canton ;

**DECIDE** à l'unanimité d'appliquer une augmentation modérée de 2.5 % des taux communaux des quatre taxes locales directes cette année :

	Bases 2012	Taux 2012	Produit 2012	Bases 2013	Taux 2013	Produit 2013
Taxe d'Habitation	3 851 356	10.94 %	421 338 €	4 031 000	11.21 %	451 875 €
Taxe Foncier Bâti	3 743 237	9.94 %	372 078 €	3 890 000	10.19 %	396 391 €
Taxe Foncier Non Bâti	10 465	149.39 %	15 634 €	10 600	153.12 %	16 231 €
CFE	1 669 658	25.53 %	426 264 €	1 737 000	26.17 %	454 573 €
	9 274 716		1 235 314 €	9 668 600		<b>1 319 070 €</b>

**1 MAINTIEN d'un POSTE PERMANENT**

Monsieur le Maire explique que Nicolas MARCHAND MAILLET, adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, a quitté la commune le 31 juillet 2012 mais il n'a pas été remplacé. Après quelques mois d'essai, il s'avère que les agents du service technique ne peuvent pas accomplir les tâches qui leur sont confiées avec une personne en moins dans leur effectif. Il propose donc de se prononcer sur le devenir de cet emploi.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**DECIDE** de maintenir l'emploi permanent au service technique, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), pour toutes les tâches polyvalentes assurées par les agents techniques dans les petites communes tout au long de l'année.

**INDIQUE** que L'agent recruté sera plus particulièrement chargé de la maintenance et de l'entretien des espaces extérieurs, des bâtiments communaux et des réseaux d'eau potable. Il interviendra occasionnellement en tant que renfort ASVP.

**PRECISE** que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au cadre d'emploi d'adjoint technique.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C, dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

**HABILITE** Monsieur le Maire à recruter un agent sur ce poste, à signer l'arrêté ou le contrat correspondant et à effectuer toutes les démarches administratives afférentes à l'embauche.

**2 CREATION d'EMPLOIS SAISONNIERS pour l'ENTRETIEN des SENTIERS**

Monsieur le Maire présente la nécessité, comme chaque été, de recourir à des emplois saisonniers pour l'entretien des sentiers. Il propose de définir les conditions de recrutement :

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**DECIDE** de créer les emplois saisonniers à temps complet suivants :

Service	Période	IB	IM
Adjoint technique	13/05/2013 – 08/11/2013	297	308
Adjoint technique	10/06/2013 – 06/09/2013	297	308

**PRECISE** que les agents recrutés seront chargés de l'élagage et du débroussaillage des sentiers, avec l'utilisation de matériel de bûcheronnage, donc un travail à l'extérieur exclusivement. Les personnes devront avoir le permis B, être autonomes et savoir rendre des comptes.

**HABILITE** Monsieur le Maire à recruter les agents contractuels pour les périodes concernées et à signer les contrats correspondants. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013.

**2 CESSION GRATUITE de TERRAIN au PROFIT de la COMMUNE**

Monsieur le Maire explique que, lors de l'instruction du certificat d'urbanisme, déposé dans le cadre de la vente de la propriété de Monsieur et Madame BROCCQUERE, située à Bonconseil, il a été constaté qu'une partie de la parcelle cadastrée C 1608 se trouvait dans l'emprise de la voirie communale. Une régularisation a donc été proposée aux propriétaires actuels, qui ont accepté de céder gratuitement cette portion de terrain à la commune.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**CONSIDERANT** que la politique communale est la régularisation du foncier existant ;

**ACCEPTE** la cession gratuite au profit de la commune, d'une partie de la parcelle cadastrée C 1608, d'une contenance de 2 m<sup>2</sup>, lieu-dit « Bonconseil », dont la valeur est estimée à 0.30 €/m<sup>2</sup>.

**DIT** que les frais afférents à cette transaction seront à la charge de la commune ; les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2013.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant et tout document s'y rapportant.

**2**

## **PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES EN COURS D'INSTRUCTION**

<b>Pétitionnaire</b>	<b>Lieu</b>	<b>Objet</b>
<b><u>Permis de construire</u></b>		
RAGOTIN Sébastien	Montchavin	Agrandissement terrasse avec garage
<b><u>Déclarations préalables</u></b>		
ROMAGNY Richard	Le Damier aux Coches	Pose de deux vélux
RICHARD Bernard	La Combe du Moulin	Pose panneaux photovoltaïques
MARLHIOUX Liliane	Le Contour	Piscine hors sol

Ces dossiers présentés par Monsieur Bernard VILLIEN sont consultables en mairie par les membres du conseil municipal.

## **INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES**

**1 - Dénomination des rues de Montchavin** – Monsieur le Maire donne lecture des propositions de rues à Montchavin, suite à une réunion avec les habitants. Ces noms seront validés par le Conseil municipal lors d'une prochaine séance.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le **lundi 08 avril 2013** à 20 heures à la salle de réunions de la mairie.

